



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 7 avril 2025, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1693-2025

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 190 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MAINTENANCE CORRECTIVE DE CERTAINS BÂTIMENTS

QUE ce règlement a pour objet d'effectuer des travaux de réfection de la toiture à la Maison des aînés et de la bibliothèque Anne-Hébert, et d'effectuer diverses rénovations au vieux garage municipal ainsi qu'aux bâtiments de service des terrains de baseball et de tennis ;

RÈGLEMENT NUMÉRO 1695-2025

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 198 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MERLE-D'AMÉRIQUE

QUE le titre de ce règlement décrit à lui seul l'objet du règlement ;

QUE ces règlements ont reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 16 avril 2025;

QUE ces règlements ont reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mai 2025;

QUE lesdits règlements entrent en vigueur selon la Loi.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 4 juin 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière